

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2025

Ping-Pong Capdenacois

Siège social : Mairie de CAPDENAC-GARE

L'an 2025 le vingt-sept juin 2025 à 18 heures, les membres de l'association, se sont réunis à L'espace Capèle sur convocation du conseil d'administration en date du 1 juin 2025.

L'assemblée est présidée par Mlle Séverine KAÏKATI en sa qualité de Présidente.

Le secrétariat est assuré par Mr Romain DEMANGE ;

La présidente constate que 18 membres sont présents ou représentés.

La Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le secrétaire de séance rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Vote du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2024
- Rapport moral de la Présidente
- Rapport du Secrétaire
- Rapport d'activités
- Comptes de résultats 2025 et Bilan financier
- Budget prévisionnel 2025-2026 – Projets - Équipes à engager en championnat
- Bureau 2025-2026
- Question diverses (à soumettre dès à présent ; dernier délai, une semaine avant l'AG).

Après la présentation des différents rapports (moral, sportif et financier) présentés par la présidente, le secrétaire général et le trésorier les débats sont ouverts.

Notre Présidente ne pouvant renouveler son mandat pour des raisons professionnelles, son poste reste vacant ; une seule candidature est proposée.

Le bureau est ainsi constitué par vote à main levée à l'unanimité pour chacun des postes :

- Président : Julien LANDES demeurant à ISSEPTS et exerçant la profession d'artisan peintre en bâtiment.
 - Vice-Président : Laurent DUPUY
 - Président d'honneur : François REUS
- Trésorier : Alain GARCIA-BONET demeurant à CAPDENAC-GARE et retraité de l'Éducation Nationale.
 - Trésorier adjoint : Alexandre BON
- Secrétaire : Romain DEMANGE demeurant à ASSIER et exerçant la profession d'infirmier.

Des échanges de vues constructifs se ont ensuite engagés :

- Mr le Maire a répondu à une question concernant l'affichage public, nous annonçant un prochain affichage numérique. En attendant, l'affichage actuel au pont est toléré. Il

a rappelé également que c'est le Grand Figeac qui nous octroie nos subventions et non l'OIS. Il nous propose de compléter le dossier d'aide événementielle et de rayonnement ; peut-être l'occasion pour nous de proposer le tournoi régional handisport.

- Philippe SOLIGNAC rappelle la problématique des vestiaires (mixité-jeune public).
- Nous soulignons encore une fois avec insistance notre problématique de stockage de notre matériel volumineux ; nous rappelons au responsable de la mairie notre recherche de créneaux horaires supplémentaires en salle de raquettes.

Nous avons pu prendre certaines décisions. Celles-ci ont été approuvées à l'unanimité :

PREMIÈRE RÉOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2024-2025, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Après présentation du budget de l'exercice 2024-2025, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après débat nous avons décidé de n'engager que quatre équipes en phase 1, quitte à en engager une cinquième en phase 2.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

TROISIÈME RÉOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide d'augmenter le montant des prochaines cotisations dues au titre de l'exercice 2025-2026 de 5€, compte tenu que nos cotisations antérieures n'avaient pas suivi l'évolution des tarifs en augmentation de la part de la Ligue. Cette augmentation n'affectera pas les cotisations Loisirs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide l'achat de nouvelles tables (nombre à définir) en remplacement des plus anciennes qui seront vendues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Après débat, l'assemblée générale décide de ne plus attribuer de capitaneat par équipe par de confier l'organisation de nos équipes aux deux « super-capitaines » chargés de communiquer avec les membres de ces équipes par l'intermédiaire d'un groupe WhatsApp à créer :

- Équipe 1 en R3 :
- Équipe 2 en PR :
- Équipe 3 en D1 :
- Équipe 4 en D2 :

« Super capitaines » (Cascade de points) :
Alain et Laurent (gestion de la cascade de

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes

SIXIÈME RÉSOLUTION

Après rappel des membres du bureau actuel et compte tenu du départ de la Présidente actuelle pour raison professionnelle, il est procédé à l'élection des prochains administrateurs pour la saison à venir. Sont déclarés régulièrement élus :

- Président : Julien LANDES demeurant à ISSEPTS et exerçant la profession d'artisan peintre en bâtiment.
 - Vice-Président : Laurent DUPUY
 - Président d'honneur : François REUS
- Trésorier : Alain GARCIA-BONET demeurant à CAPDENAC-GARE et retraité de l'Éducation Nationale.
 - Trésorier adjoint : Alexandre BON
- Secrétaire : Romain DEMANGE demeurant à ASSIER et exerçant la profession d'infirmier.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Après débat sur quelques questions diverses, il a été convenu de la nécessité de modifier notre règlement intérieur (notamment en ce qui concerne l'implication des joueurs en compétition).

Ces modifications seront apportées précisément lors des prochaines réunions de bureau. La séance est levée à 20 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de séance.

Alain GARCIA-BONET

